

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 18 mars 1959.

“Que le Rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958 déposé devant cette Chambre le 15 juillet 1958, ainsi que le Rapport de l'Auditeur général du Canada relatif au bilan du Conseil des Arts du Canada, jusqu'au 31 mars 1958, déposé devant cette Chambre le 20 août 1958, soient renvoyés au comité permanent des finances, afin qu'ils puissent être étudiés en conformité de l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada.”

Le greffier du Sénat,

J. F. MacNEILL.